



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Nouvelles du conseil du 19 octobre 2020

Les semaines paires

En réponse à la demande d'harmonisation présentée par Jura bernois.Bienne, le Conseil municipal a décidé qu'il siègera l'année prochaine les lundis soir des semaines paires. Il entamera donc l'exercice 2021 le 11 janvier prochain.

Bureau de vote

Pour le scrutin fédéral du 29 novembre prochain, le bureau de vote sera constitué ainsi : présidente, Agata Klepczuk ; secrétaire, Sarah Perotto ; membres, Caroline Pfister, Melody Rossel, Neo Pavone, David Prysi ; remplaçants, Rosimeire Perrenoud, Valérie Roberto, Hicham Saïdi, Rémy Sansonnens.

Gare : on avance

Le Conseil municipal a attribué la semaine dernière un crédit de 24'000 francs pour l'étude que mène le bureau spécialisé Dudler sur le concept de réaménagement de la zone de la gare.

Par ailleurs, mercredi prochain le 4 novembre, une délégation du Conseil municipal, accompagnée par l'urbaniste communal Daniel Croptier, rencontrera une délégation des CFF pour discuter du financement de l'étude et du projet global de la zone de rencontre.

Merci Docteur !

Le Conseil municipal a pris connaissance, comme ses anciens patients et comme la population en général, de la fermeture du cabinet médical tenu par le Docteur Ivano Salomoni. Ce dernier a pris une retraite amplement méritée et que les autorités lui souhaitent très agréable.

L'Exécutif local remercie chaleureusement ce médecin pour tout le travail qu'il a effectué au service de la collectivité.

Amélioration

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'arrêté de comptes relatif à l'achat du stand de la Vignerole, à la commune de Péry-La Heutte. Un crédit de 90 000 francs avait été accepté par l'assemblée municipale du 26 août 2019 et cet achat aura finalement coûté 86 500 francs, frais notariaux compris.

Nouvelle déléguée

Chantal Tschannen ayant été nommée au comité du Sasc (Service d'action sociale Courtelary), son poste de déléguée, à l'assemblée du même organisme, a été confié à Chantal Vaucher.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Traque aux fuites

Le Conseil municipal a acheté un ordinateur portable pour le service des eaux et de la voirie. Cet appareil sera déposé au Brahon, dans le local des services techniques ; il était nécessaire pour utiliser le logiciel de détection des fuites d'eau, lequel est loué auprès de GEO NRJ, pour une période de cinq ans.

On rappellera que ce logiciel, qui est partagé avec Stéphane Schranz, responsable technique, permet une détection électronique éprouvée des fuites d'eau. Rapide, précis, le système est d'une rare efficacité.

Attention, ligne CFF !

Les CFF rappellent que tous travaux de construction, entrepris à moins de 50 mètres de la voie ferroviaire, doivent impérativement leur être annoncés durant la procédure de demande du permis de construire. Les autorités relaient cette information auprès des propriétaires fonciers.

Dans la poubelle

Les autorités se désolent de découvrir quantité de masques de protection usagés, le long des rues, des chemins, sur les trottoirs et même dans les champs du village. Elles exhortent la population à jeter ces objets dans les poubelles de la localité ou dans celles des ménages. Si nous sommes tous contraints à porter ces objets désagréables, il n'est pas nécessaire que le visage de Sonceboz-Sombeval soit lui aussi enlaidi par la pandémie.

Merci à tous !

Le carton seulement

Le Conseil municipal a adopté tout récemment le MémoDéchets communal pour 2021. Il rappelle à la population que dès l'année prochaine, trois conteneurs à carton (et à carton uniquement !) seront installés dans la commune, respectivement à la rue de la Gare, au bas de l'Euchette et sur la place de Sombeval, à chaque fois dans le secteur où se trouvent des conteneurs semi-enterrés.

Dès lors, les autorités espèrent bien qu'on ne trouvera plus le moindre carton dans les conteneurs semi-enterrés, lesquels sont destinés exclusivement aux sacs à ordures officiels.

Par ailleurs, la Municipalité rappelle que dans la mesure du possible, on privilégiera l'an prochain la presse à carton de la déchetterie, lorsque cette dernière pourra être réouverte s'entend.

Déchetterie fermée, halle de gym itou

Au vu de la situation sanitaire et des mesures édictées par les autorités supérieures, celles du canton de Berne en particulier, le Conseil municipal a décidé de fermer complètement, et avec effet immédiat, la déchetterie communale du Brahon.

De même, toute réservation de la halle de gymnastique est désormais suspendue. Les réservations déjà enregistrées sont annulées, l'utilisation de ces lieux est formellement interdite.

Les autorités remercient la population pour sa compréhension et pour la vigilance dont elle fera preuve afin de juguler la nouvelle progression du virus.



Les parents qui ne peuvent éviter de conduire leurs enfants en voiture parqueront leur véhicule sur cette place.

La gabegie autour de l'école et du complexe Prés 5

La Municipalité tire la sonnette d'alarme et prévient à la fois : les parents ou autres adultes qui conduisent des enfants en voiture sur leur lieu de scolarisation, et qui mettent en danger les autres usagers de la chaussée, risquent désormais une amende d'ordre. L'agent municipal est en effet habilité à les verbaliser et il le fera si la situation actuelle perdure.

Cette situation confine à la gabegie, avec par exemple des véhicules stationnés sur le trottoir de la rue du Collège - obligeant dès lors les piétons à passer par la route ! – ou hors des cases et dans n'importe quel sens devant la complexe Prés 5. On assiste à des manœuvres particulièrement dangereuses, en double file ou en marche arrière, alors même que les écoliers arrivent en courant à l'école.



Un exemple de stationnement éminemment dangereux le long de la rue du Collège

Danger considérable

Ces usagers de la route font planer un danger énorme sur les piétons les plus fragiles, les enfants évidemment.

Le Conseil municipal rappelle une dernière fois ici que le stationnement sur les trottoirs est formellement interdit et que les places dessinées devant le complexe Prés 5 sont réservées uniquement aux usagers de ce bâtiment ; clairement, les automobilistes déposant un enfant n'appartiennent pas à cette catégorie.

Conséquemment, il est précisé aux conducteurs déposant un écolier, aussi bien au collège qu'à l'EJC ou à l'école enfantine de Prés 5, qu'ils doivent s'arrêter et stationner sur la place sise au Nord de la halle de gymnastique (voir photo ci-contre).

Les contrevenants sont avertis : les amendes vont tomber, afin de garantir la sécurité des enfants du village. Au demeurant, le corps médical et les promoteurs de la santé ne cessent de souligner l'importance de l'exercice physique pour chacun et notamment pour les enfants, qui vivent d'ailleurs des moments précieux, en groupe sur le chemin de l'école.